

**Je protège les milieux contre
l'introduction d'espèces
exotiques envahissantes**

COMPRENDRE L'ECOGESTE

Les espèces introduites par l'homme hors de leur territoire d'origine peuvent se développer de manière importante dans leur milieu d'introduction et menacer la biodiversité locale, par compétition (pour l'espace, la nourriture, la lumière...), la prédation, ou encore en entraînant des modifications du milieu. Certaines espèces peuvent également avoir des conséquences économiques et sanitaires importantes.

Des animaux de compagnie qui s'échappent ou sont lâchés volontairement dans la nature lorsque leur propriétaire ne souhaite pas les garder, c'est l'origine de l'introduction de nombreuses espèces animales exotiques aujourd'hui problématiques, souvent communes aux territoires d'outre-mer : Tortues de Floride et autres reptiles, poissons d'aquarium comme le guppy ou le poisson-zèbre, des oiseaux comme le bulbul Orphée ou le rossignol du Japon...

Des nombreuses espèces végétales importées ont été plantées dans les parcs et les jardins pour leur intérêt esthétique, mais certaines n'ont pas tardé à se disperser largement dans les milieux naturels, et à entrer en compétition avec les espèces végétales locales.

/// La Tortue de Floride, considérée comme l'une des 100 espèces les plus envahissantes du monde, est présente en milieu naturel dans la quasi totalité des territoires d'outre-mer français.

Pour limiter l'introduction et la dispersion d'espèces envahissantes, j'agis au quotidien !



Je me renseigne sur les espèces végétales que je souhaite planter dans mon jardin et je privilégie d'utiliser des espèces locales. Certaines espèces sont interdites.



Je ne vidange pas mon aquarium dans la nature. Les plantes aquatiques et les poissons exotiques peuvent être dangereux pour l'équilibre des cours d'eau.



Je ne relâche pas mes animaux de compagnie exotiques dans la nature. Si je souhaite ne pas conserver mon animal, je me renseigne sur les solutions alternatives.